

La Lettre de la D.G.I.

Lettre d'information bimestrielle éditée par la Direction Générale des Impôts

Numéro 24 / mars 2006

Editorial

Poursuivant l'amélioration avec ses partenaires, sans renoncer à la simplification de l'impôt, ni à son recouvrement, l'administration fiscale a pu, au prix d'efforts importants dans tous les domaines, atteindre des résultats jugés exceptionnels.

Les taux de réalisation enregistrés pour l'exercice 2005, qui seront déclinés dans d'autres rubriques, marquent indéniablement le résultat des efforts des services et du soutien que leur a apporté l'administration centrale.

Atteindre environ 109 % des prévisions, élaborées dans les conditions de grande précaution, reflète que chaque effort entrepris a connu un résultat satisfaisant.

Les services fiscaux se sont déployés tous azimuts, faisant du recouvrement de l'impôt et de la lutte antifraude leur principale préoccupation.

Différentes actions ont été imitées, certaines de la DGI, ayant pour but de mieux connaître le contribuable, appréhender correctement l'importance de ses revenus et le rapprocher, autant que faire se peut, des services chargés de son suivi.

Ces actions ont été menées également grâce à une informatisation de plus en plus répandue dans les structures et permettant à ces dernières d'agir avec rapidité et fiabilité et d'avoir accès à d'autres sources d'informations.

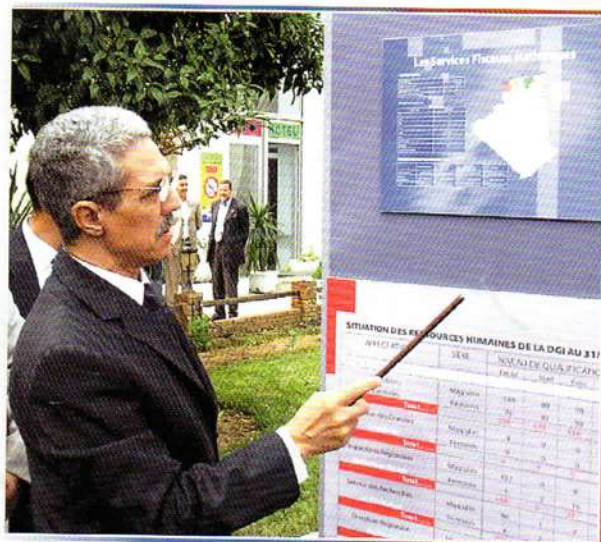
L'administration fiscale ne s'est pas contentée de rester derrière les bureaux. Elle va de plus en plus au devant du contribuable, démultiplier les efforts pour expliquer, commenter afin de mieux convaincre le citoyen et le pousser à adhérer volontairement à l'impôt.

Cette meilleure communication qui a été un handicap majeur dans le passé restera durablement inscrite dans l'agenda de l'administration fiscale, qui mène cette action de pair avec une constante simplification des procédures, vecteur d'allègement et source de réduction substantielle des conflits avec les contribuables.

Les affaires contentieuses ont, en effet, connu, elles aussi, un fléchissement de leur volume. L'engagement judiciaire de régimes et des taux a provoqué une chute de près de 50 % du volume global du contentieux fiscal par rapport aux années précédentes.

M. BOUDERBALA

Bilan d'Activité de la DGI pour l'exercice 2005



DANS CE NUMÉRO

- Editorial.....P1
- Bilan d'Activité.....P2 à P9
- La vie des structures : DRI de Chlef.....P10
- Flash-InfosP11-P12

Bilan d'Activité

Inspection générale des services fiscaux

Dans le cadre du dispositif général de maîtrise de l'activité de l'administration fiscale, la stratégie du contrôle sur place approuvée par le Directeur général s'est caractérisée pour l'exercice 2005 par l'utilisation de 3 modes d'évaluation des services locaux de base qui sont :

- La vérification de service global qui a couvert tous les aspects de l'activité des services internes des structures vérifiées, soit **364 Inspections des impôts et 135 Recettes des impôts**.

- La vérification ciblée qui a visé des thèmes préalablement identifiés au niveau de 172 inspections (contrôle de la TVA, avantages fiscaux, fiscalité salariale et des professions libérales, contrôle sur pièces) et de 67 Recettes des impôts (contrôle des mesures de protection, assainissement des comptes de consignation, application des pénalités de recouvrement, tenue des fiches d'identité fiscale, évaluation de l'action coercitive, gestion des extraits de rôles).

- L'animation et l'assistance portant 81 inspections et 65 recettes des impôts qui ont connu des dysfonctionnements, des retards importants ou qui fait l'objet de dégradations et dont la reconstitution des documents constitue la tâche essentielle pour leur reprise en main.

Après les démarches contradictoires sur les constats, les conclusions de ces opérations ont été consignées dans des notes d'orientation adressées aux DIW concernées pour le suivi des consignations et la mise en œuvre des recommandations sur les moyens de résoudre les difficultés relevées et la correction des dérives.

Parallèlement aux objectifs permanents de surveillance générale des activités des services et d'assiettes aux responsables locaux, les 9 inspections régionales des services fiscaux, bien qu'accusant un déficit global de 124 vérificateurs de gestion sur un effectif théorique de 260,

ont eu à charge des objectifs spécifiques qui sont :

- **Les programmes spéciaux**

- En matière d'assiette pour le contrôle des états des clients G3 et



contrôle des états annexes aux déclarations G50 assurés auprès de 135 inspections.

- En matière de recouvrement pour la prévention des actes de malversations qui ont touché 158 recettes des impôts au titre du contrôle des paiements des pensions françaises, contrôle des opérations et soldes CCP, contrôle des dégagements de coffre et CCP, contrôle des situations de caisse et de détention des doubles des clés et combinaisons des coffres.

- **Les enquêtes administratives** aux cours desquelles ont été traitées neuf (9) plaintes concernant des agents ou le fonctionnement des services.

- **Les enquêtes d'habilitation** qui ont concerné 443 candidats à des emplois supérieurs.

Au niveau central, l'Inspection générale des services fiscaux s'est acquittée :

- **De missions particulières** à la demande de l'autorité supérieure par le biais de quatre (4) **observatoires** permanents chargés du suivi des horaires de grève et d'arrêts de travail, des dégradations des services,

des points de situation des actions de lutte contre le marché informel, de la surveillance des règles de déontologie et de l'éthique dont les manquements, sanctions et commentaires ont été publiés aux Bulletins des impôts n° 3 (2^e semestre 2004) et n° 4 (1^{er} semestre 2005).

- **De sa mission institutionnalisée** relative à la production du rapport sur le contrôle de gestion globale de la DGI qui restitue un constat objectif de situation de l'administration fiscale et formule des orientations générales et des recommandations prioritaires pour réduire les dysfonctionnements décelés par compilation nationale des bilans d'activités des 54 DIW et l'analyse de leurs composantes en termes de comparaison d'une année à l'autre.

- De sa mission de chef de projet de mise en place de la Direction de l'information et de la documentation qui a consisté en 2005 par :

- ✓ La poursuite de la montée en charge dans ce qu'elle implique de créations, modifications, cessations, des fichiers «maître» (personne physique personne morale) avec une antériorité à compter de 1997, du fichier national des associés, du fichier des entités administratives, du fichier central des comptes bancaires, du fichier des nationaux inscrits aux registres de commerce français.

- ✓ La mise à la disposition de ces produits aux Directions centrales, régionales et locales. A ce titre, en attendant le transfert de compétence à la DID, l'IGSF a donné suite aux demandes d'appui aux vérificateurs de comptabilité et de VASFE ou au recouvrement sollicitées par la DRV (100), aux DIW (87), aux réquisitions des officiers de police judiciaire (23), aux informations sollicitées par la Cellule de traitement du renseignement financier (4), et aux demandes de recherches multicritères pour les besoins propres des enquêtes administratives menées par l'IGSF (640).

- ✓ La proposition de mesure de loi de finances pour 2006, entre autres, celles relatives au Numéro d'identification fiscal (NIF), au Répertoire national de la population fiscale (RNPF), au fichier central des comptes bancaires et établissements financiers (FICOBEF) et au casier fiscal.
- ✓ La détermination de l'architecture

du NIF et à l'identification des personnes morales, priorité ayant été accordée à la population fiscale du ressort de la Direction des grandes entreprises (DGE).

- ✓ L'engagement avec l'assistance des experts de l'Union européenne de la deuxième phase de la mise en œuvre de la DID, en ce qui concerne :

- ✓ La problématique de l'identification des autres composantes de la population fiscale (personnes physiques, administrations, sociétés étrangères).
- ✓ Le système de gestion de base de données relationnelle pour la centralisation au casier fiscal des fichiers «activités» avec les fichiers des éléments de train de vie.

La Direction des Opérations Fiscales

I - Aperçu global :

Le montant global des recettes budgétaires, réalisées au 31/12/2005, s'élève à **1680,53 MDS/DA** (hors montant affecté au Fonds de régulation des recettes).

Ce montant se décompose comme suit :

- Budget de l'Etat :

- Recettes ordinaires affectées au budget de l'Etat : **664,82 MDS/DA**
- Rettes pétrolières : **899,00 MDS/DA** (hors FRR).

- Recettes affectées aux budgets des Fonds des collectivités locales et des Fonds spéciaux : **116,71 MDS/DA** (dont **98,82 MDS/DA** affectés aux collectivités locales).

II - La fiscalité ordinaire :

affectée au budget de l'Etat se caractérise par une amélioration notable des recettes. En effet, elles passent de **603,77 MDS/DA** en 2004 à **664,82 MDS/DA** en 2005, soit une plus-value fiscale de **1,05 MDS/DA**, dépassant ainsi l'objectif de la LFC de 9 points compte tenu du taux de réalisation exceptionnel de **109 %**. Les résultats positifs enregistrés en 2005 ont pour origine l'amélioration substantielle des recouvrements effectués par les administrations fiscale, douanière et domaniale.

A ce titre, comparativement à l'année

2004, ces trois (03) administrations ont réalisé :

- des taux d'évolution respectifs de **+14 %**, **+10 %** et **+10 %**, soit en valeur absolue des plus-values de **44,33 MDS/DA**, **25,94 MDS/DA** et

+29,57 MDS/DA

- les produits des douanes :

+6,34 MDS/DA

- et des produits des domaines :

+1,04 MDS/DA.



M. Guidouche (DOF)

1,04 MDS/DA :

- et, par rapport aux prévisions de la LFC, des taux de réalisation de **103 %**, **118 %** et **93 %**.

Par catégories d'impôts et taxes, les excédents proviennent essentiellement de :

- L'IRG/salariés : **+7,9 MDS/DA**
- L'IRG/non salariés : **+1,63 MDS/DA**
- L'IBS : **+13,61 MDS/DA**
- la TVA (intérieure et import) :

III - Recettes DGI

Efforts des DIW :

Le montant réalisé par les services fiscaux s'élève à **479,47 MDS/DA**. L'objectif fixé pour 2005 a été dépassé, réalisant ainsi un taux de recouvrement de **103 %**.

Comparativement à l'année 2004, une plus-value fiscale de **53,08 MDS/DA** a été enregistrée. Il est rappelé que cette plus-value était de **16,34 MDS/DA** en 2003/2002 et de **47,87 MDS/DA** en 2004/2003.

Cette performance a été obtenue grâce aux efforts déployés par les services durant l'année 2005.

A ce titre, il est utile de préciser que les DIW ont réalisé un recouvrement exceptionnel par voie de rôles, s'élevant à **80,66 MDS/DA** (contre **62,99 MDS/DA** en 2004), dont **25,89 MDS/DA** au titre du recouvrement forcé (contre **19,76 MDS/DA** en 2004).

Sous-Direction des Opérations Fiscales

- 1- Etude et traitement du courrier émanant des contribuables et des services déconcentrés de l'administration fiscale.
- 2- Suivi et animation des services d'assiette avec des sorties sur le terrain.
- 3- Travaux du groupe chargé de la mise en place des CDI :
 - Travaux d'actualisation des procédures en matière d'assiette.
 - Informatisation des procédures avec

l'assistance de l'expert de l'Union européenne.

- Suivi de l'opération recensement général des contribuables, des activités et des biens immobiliers.

- Bilan étape arrêté au 30 septembre 2005.

- 4- Suivi et bilan de l'opération de renouvellement général du forfait pour la période biennale 2005-2006.

- 5- Suivi de l'opération de lutte contre le marché informel lancée en juillet 2005,

fiscalisation des activités non déclarées.

- 6- Participation de la structure à différents séminaires, réunions, travaux de groupe avec d'autres départements ministériels, notamment avec le commerce et l'énergie.

- 7- Participation aux travaux de la Commission nationale chargée de la révision de la nomenclature des imprimés.

Sous-Direction du Recouvrement

1/Appui et suivi des réformes :

- Suivi et accompagnement des services de la DGC après le transfert des bureaux de recettes de gestion.
- Assistance au démarrage de la DGE et du CDI pilote.

2/Rationalisation du fonctionnement des bureaux de recettes :

- Mise au point de l'opération d'assainissement des écritures des receveurs, notamment en ce qui concerne la régularisation de la remise de 1% consentie aux P et T et les frais de dégagement des coffres et frais de CCP.

- Mise en œuvre et suivi des notes portant les procédures du recouvrement et comptabilisation des nouveaux droits et taxes, et adaptation des imprimés correspondants (S2).

3/- Action coercitive :

- Prise en charge des doléances et requêtes émanant des contribuables contestant les actions coercitives prises à leur encontre.

4/- Finances locales :

- Définition des conditions d'établissement des prévisions fiscales locales au titre de l'exercice 2006.

- Etablissement des états de réalisations budgétaires pour 2004.

- Consolidation des situations relatives aux prévisions et réalisations fiscales des collectivités locales aux fins de validation et de transmission au MICL pour les besoins de la péréquation du budget de ces entités.

- Suivi de la situation de répartition et transfert de quotes-parts revenant aux collectivités locales de la TAP/canalisation.

Sous-Direction de la Garantie et des Régimes Fiscaux Particuliers Recouvrement

- Mise en place, en collaboration avec l'Administration française des monnaies et médailles, d'un système de détection de la contrefaçon en matière de garantie des métaux précieux.

- Mise en place d'un nouveau processus d'organisation du marché des métaux précieux.

- Opérations de lutte contre le marché informel de l'or.

- Audit pour un diagnostic accompagné, avec l'Administration des douanes françaises, en vue de la remise à niveau du secteur des impôts indirects lié aux alcools, vins et tabacs.

- Tenue d'un séminaire international sur l'enregistrement les 30 et 31/5/2005.

- Suivi des opérations de la vignette automobile pour 2005 et 2006.

- Suivi du dossier de cession des villas situées dans la résidence d'Etat Sahel, ex-Moretti.

Direction du Contentieux



A. Ghanemi
(DCX)

Le bilan des activités en matière de contentieux, durant l'année 2005, comprend pour l'essentiel :

I. Au niveau central :

- Le traitement régulier des affaires contentieuses relevant de la compétence de l'administration centrale.
- Le traitement des dossiers de demandes de remboursement de la TVA.

- La participation aux réunions de la Commission centrale de recours.

- Le suivi du contentieux juridictionnel.

- Le suivi des dépôts de plaintes pour fraude fiscale.

- L'évaluation de l'opération de gestion et apurement des réclamations en instance auprès des services extérieurs.

En outre, la Direction du contentieux a élaboré et diffusé la documentation administrative ci-après :

- ✓ instruction générale relative à la procédure contentieuse au niveau des directions de wilaya et au niveau de la DGE ;

- ✓ instruction générale relative à la procédure de remboursement de la TVA, au niveau des directions de wilaya et au niveau de la DGE ;

- ✓ le répertoire des arrêts rendus en matière de contentieux fiscal par le Conseil d'Etat.

II. Au niveau des services extérieurs de l'administration fiscale :

Le contentieux préalable devant l'administration a enregistré 93 775 réclamations au cours de l'année 2005. Celles-ci viennent s'ajouter aux 11 426 instances enregistrées au début de l'année pour atteindre un nombre de 105 201 affaires à traiter. Sur ce nombre, 92 545 réclamations contentieuses ont été traitées.

L'activité des commissions de recours a connu un effort appréciable puisque 13 897 dossiers ont été examinés par les commissions locales (wilaya et daïra) et 300 recours par la Commission centrale.

Les commissions de recours gracieux (wilaya et région) ont traité 21 025 affaires et recueilli 23 266 demandes.

Le contentieux juridictionnel a connu un volume d'affaires enrôlées devant les chambres administratives de 4 390 recours introduits par les

contribuables. Le nombre d'arrêts rendus par celles-ci, au cours de l'année 2005, s'élève à 1 795 dont 1 410 arrêts rendus en faveur de l'administration fiscale, soit 78,5 %.

- Le Conseil d'Etat a enregistré 555 nouveaux pourvois introduits soit par l'administration ou par le contribuable. 509 arrêts ont été rendus par cette juridiction, dont 376 arrêts en faveur de l'administration fiscale, soit 73,80 %.

- S'agissant de l'aspect répressif, l'administration fiscale a accentué sa pression à l'effet de juguler la fraude.

Ainsi, au cours de l'année 2005, 955 plaintes ont été engagées par les Directions des impôts de wilaya à l'encontre de contribuables poursuivis pour les délits de :

- fraude fiscale (assiette), 523 plaintes,
 - refus de paiement et organisation d'insolvabilité (recouvrement) 130 plaintes,
 - infraction en matière de droit de garantie (bijoutiers) 302 plaintes.
- La répartition par branche d'activité de ces plaintes est la suivante :
- Importateurs : 197 plaintes

- Commerce de gros : 157 plaintes
 - Commerce multiple : 74 plaintes
 - Travaux publics : 31 plaintes
 - Fabricants : 12 plaintes
 - Bijoutiers : 302 plaintes
 - Autres (diverses activités) : 182 plaintes
- Au cours de l'année 2005, 190 jugements ont été rendus par les différents tribunaux correctionnels dont la nature de condamnation est la suivante (concernant des plaintes antérieures à 2005) :
- 160 condamnations fermes
 - 22 condamnations avec sursis
 - 08 acquittements ou non-lieu.

La Direction de l'Administration des Moyens

Ressources humaines :

Personnel

- Les effectifs réels de la DGI sont passés de 19 258 agents en 2004 à 19 248 agents en 2005.
- Transmission aux services du Secrétariat général du gouvernement du projet de décret exécutif portant révision du décret exécutif n° 91-60 du 23 février 1991 et ses amendements.
- Création et renouvellement du mandat des commissions paritaires d'administration centrale.
- Renouvellement de la Commission des œuvres sociales et élaboration d'un programme d'action (prise en charge médico-sociale, participation à la promotion du logement social...).
- Finalisation de l'opération d'intégration des agents dactylographes et des secrétaires dactylographes dans le grade d'agent de saisie en informatique.
- Suivi des dossiers de retraite, du registre disciplinaire et du personnel ayant fait l'objet de détachement et des désignations aux postes supérieurs.
- Elaboration du bilan de l'emploi de l'année 2005 pour les services de la DGFP.
- Suivi de l'opération d'attribution de logements dans le cadre du Fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS).
- Travaux de réorganisation du système GRH avec le groupe d'experts de l'unité d'appui au programme Mara.
- Fichier NIS – saisie et mise à jour du personnel de l'administration centrale.

Formation

- Formation en management comportemental de 446 cadres (chefs d'inspection, receveurs) à l'ENI.
- Recyclage et perfectionnement de 8 744 agents au niveau de l'Ecole nationale des impôts et des régions dont 3 291 en matière fiscale et 4 653 en bureautique.
- Prise en charge du produit de la formation dont 60 inspecteurs principaux et 9 inspecteurs centraux.



M. L. Krache (DAM)

- Formation en informatique de l'ensemble du personnel d'encadrement des DRI, DIW, SRV, inspections et recettes.
- Organisation de 20 examens et concours pour la promotion et le recrutement d'agents.
- 08 fonctionnaires ont bénéficié

d'une formation à l'étranger dont 4 de courte durée et 4 de longue durée.

- Organisation, dans le cadre de la coopération algéro-française, de 8 séminaires sur des thèmes fiscaux au bénéfice de 200 cadres de l'administration fiscale.

- Signature par Messieurs les ministres algérien et français des Finances de la convention de jumelage entre l'ENI de Koléa et le CNFP de Nevers.

Moyens

Les projets d'infrastructures

- Centre des impôts de Rouiba : Travaux de terrassement achevés, travaux VRD, gros œuvres en voie de finalisation.
- Lancement d'avis d'appels d'offres pour la réalisation de 5 centres des impôts à El Harrach, Chéraga, Tlemcen, Annaba et Constantine.
- Choix des BET pour les études d'adaptation concernant 10 Centres des impôts : Tiaret, Mostaganem, Jijel, Béjaïa, Tipaza, Bir Mourad Raïs, Mascara, M'sila, Bordj Bou Arréridj, Sétif.
- Lancement de consultations des BET et organismes locaux pour les études «type Sud» : Ouargla, Ghardaïa.
- Lancement des études techniques : CRI Constantine.
- Lancement des travaux de rénovation de l'Ecole nationale des impôts.

Budget de fonctionnement

Exercice 2004

Crédits inscrits : 9 612 575 000 DA

Crédits consommés : 8 808 557 792 DA

Les crédits inscrits au titre de l'exercice 2004 ont connu une évolution de 462 498 000 DA par rapport à 2003, soit +4,82 %.

Les consommations ont atteint un taux global de 91,63 %, soit :

- ✓ Dépenses de personnel = 94,09 %
- ✓ Dépenses de fonctionnement = 75,70 %

Exercice 2005

Crédits inscrits : 8 479 973 000 DA

Crédits consommés : 7 968 401 289 DA

Les crédits inscrits pour l'exercice 2005 ont été réduits de 1 132 602 000 DA et ce, suite au transfert des recettes de gestion vers la Direction générale de la comptabilité.

Les consommations ont atteint un taux global de 93,97 %, soit :

- ✓ Dépenses de personnel = 95,84 %
- ✓ Dépenses de fonctionnement = 82,90 %

Direction des Recherches et Vérifications

Bilan des actions

de contrôle fiscal :

Le contrôle fiscal a dégagé

15 651 961 703 DA de droits rappelés pour l'année 2005, enregistrant ainsi une augmentation significative de l'ordre de 39 % et une évolution sensible du taux de réalisation du programme.

- ✓ Nombre de vérifications de comptabilité achevées au niveau national : 2 240 affaires, dont 180 confiées aux SRV et 2 060 aux DIW, pour un rappel de droits estimé à 14 867 812 940 DA

- ✓ Nombre de VASFE : 280 dont 219 réalisées par les DIW et 61 par les SRV.

Droits rappelés : 784 148 763

- ✓ Nombre de transactions contrôlées : 34 379

Droits rappelés s'élèvent à 2 546 043 099

Actions engagées en 2005 en matière de lutte contre le marché informel :

- ✓ Opération d'assainissement du commerce extérieur et contrôle des opérations d'importation, dont le bilan s'élève à :

- ✓ 17,5 milliards de dinars en droits rappelés :

- ✓ 5 260 contrôles ont été effectués

- ✓ 1 769 ont été proposés à la BA pour interdiction de domiciliation

- ✓ 128 ont été proposés en VC ou VASFE

- ✓ 1 382 ont été interdits de domiciliation bancaire

Une attention particulière a été accordée en matière de recherche aux

secteurs de l'agroalimentaire, du matériel électronique et informatique, de la téléphonie, des produits cosmétiques et pharmaceutiques du fait de la persistance des pratiques de sous-facturation, de minoration des marges et de rétention de la TVA. L'exploitation d'un échantillon représentatif de 2 217 contribuables ciblés a permis de constater que 32 %



M. Saïdani (DRV)

ont été recensés comme ayant eu recours à des pratiques frauduleuses majeures.

- ✓ Institution à partir de 2005 d'un fichier retraçant les acquisitions de véhicules de luxe comprenant à ce jour 835 personnes et sociétés pour une éventuelle sélection au contrôle des revenus. Et gestion plus étroite du fichier des acquéreurs de biens immobiliers. A cet effet, 362 fiches de situation ont été élaborées pour une programmation en VASFE ou VC.

- ✓ Mise à la disposition des services concernés des fichiers «importateurs défaillants» qui compte 3 873

contribuables et «fichier des fraudeurs» qui recense 4 100 contribuables auteurs d'infractions, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 02 de la LFC pour 2005 relatives à la taxe de domiciliation bancaire.

Ainsi, 71 sociétés ont procédé au cours du dernier trimestre à la régularisation de leur situation fiscale.

A ce sujet, il est relevé un impact certain sur la tendance à l'expansion des activités informelles, en relation avec la mise en application de l'obligation d'augmentation du capital des sociétés exerçant dans l'importation en vue de la revente, notamment sur le nombre des intervenants dans ce secteur dont on suppose qu'ils constituaient, pour une large partie, des prête-noms.

- ✓ Organisation de séminaires avec le concours d'experts de la DGI française dans le cadre de la coopération algéro-française.

A ce titre, la DGI a organisé, au courant de l'année 2005, deux séminaires de formation portant respectivement sur le contrôle sur pièces, la programmation et l'évaluation des titres non cotés (cession des parts sociales et actions).

- ✓ Contrôle a posteriori de dossiers de vérification déjà clôturés par les DIW en vue de s'assurer du respect des droits des personnes et sociétés contrôlées (garanties légales, débat contradictoire, présomption de sincérité des déclarations fiscales...).

Direction de l'Organisation de l'Informatique



H. Benyelloul (DOI)

Les principaux travaux et réalisations de la Direction de l'organisation de l'informatique (DOI) au cours de l'année écoulée (2005) entrent dans le cadre du programme de réforme et de modernisation de la DGI.

1-Finalisation du processus de recrutement d'une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage au profit du programme de réforme et modernisation de la DGI.

Cette assistance qui sera assurée par un cabinet de consulting international durera deux ans et couvrira les besoins suivants :

- Appui au pilotage des projets devant construire le système d'information de la DGI : acquisition des solutions logicielles pérennes pour les structures nouvelles de la DGI : DGE, les CDI, les CPI ainsi qu'à la DID.
- Conduite de projets d'accompagnement tels que la réalisation du schéma directeur des systèmes d'informations, la ré-ingénierie du dispositif de formation, l'élaboration d'une stratégie de communication devant supporter le changement.
- Dans ce cadre, une équipe d'experts

pluridisciplinaires sera présente pour :

- ✓ Assurer la coordination des projets, en menant une véritable conduite de programme.
- ✓ Apporter une expertise adaptée aux objectifs particuliers de chacun des projets.
- ✓ Apporter une assistance pour la passation des appels d'offres.
- ✓ Apporter une assistance ciblée pour la réalisation des marchés, selon leur nature.

La construction du nouveau système d'information va s'opérer selon une logique de rupture suivant quatre axes :

- une mise à niveau technologique rapide et conforme à l'état de l'art ;
 - un dépassement de l'actuelle distinction entre applications d'assiette et applications de recouvrement, ce qui implique d'organiser et de conduire le projet dans une logique transversale ;
 - un enrichissement fonctionnel majeur : les évolutions projetées doivent permettre d'effectuer des progrès extrêmement importants, notamment en ce qui concerne la gestion informatisée de la relation avec le contribuable (largement absente dans les systèmes actuels) ou la mise en place de base de données globales ;
 - un pilotage global du projet, qui implique non seulement un travail parfaitement unifié des différentes structures qui traitent actuellement des sujets informatiques, mais encore une réflexion très approfondie sur ce que sera l'organisation du travail de l'administration fiscale dans le nouvel environnement technique qui est proposé.
- Il s'agit de «mettre en œuvre une architecture informatique fondamentalement différente de celle qui est aujourd'hui».
- Il en va de même pour les objectifs théoriques à atteindre du point de vue de l'administration, soit :
- un renforcement des capacités de contrôle, l'efficacité de l'action envers

les contribuables devant être améliorée par l'existence du compte unique du contribuable ;

- sur le plan de la gestion interne, la mise en place d'un système d'information riche et souple offre à la DGI des possibilités nouvelles en matière de gestion de ses ressources budgétaires et humaines (élaboration automatique de statistiques et d'indicateurs, calcul de coûts analytiques, relance par téléphone, procédé ayant montré une grande efficacité ailleurs...).

2-Projet DGE : Finalisation d'une application informatique intégrée, développée avec les moyens propres, ayant accompagné le démarrage de la DGE.

Ces travaux entamés depuis trois ans ont permis :

- le déploiement de l'application au niveau du réseau local informatique de la DGE ;
- la connexion du réseau local de la DGE à celui de la DGI (connexion sécurisée sans fil et à haut débit au réseau local de la DGI) ;
- la conception et la publication d'un site web dédié (www.dge.gov.dz)

3-Projet CDI : un processus de recrutement d'une assistance à la maîtrise d'œuvre est en cours avec l'objectif de livrer une application intégrée au profit du CDI Pilote à l'échéance fin 2006.

4- Un certain nombre d'applications sont venues enrichir le panel des applications disponibles sur l'intranet DGI ainsi que son site web :

- L'application «fraudeurs» qui assure un processus de mise à jour régulier du fichier qui est régulièrement transmis à toutes les structures.
- L'application suivie du contentieux qui assure une centralisation

automatique des dossiers issus des structures du niveau décentralisé.

- L'application «indicateurs de gestion» accessible à toutes les structures.

5- Sur le plan des infrastructures, l'année 2005 se caractérise par :

- Le renouvellement des équipements informatiques des trois Centres régionaux de calcul avec formation appropriée du personnel d'encadrement et d'exécution.

- La réalisation de câblage informatique des sièges de DIW programmée dans le cadre d'un budget qui a couvert 24 DIW.

- Le renforcement des capacités d'accès et d'échanges de l'intranet et la messagerie électronique (mise en production d'une nouvelle ligne télécoms à haut débit).

6. Il est également à relever un enrichissement majeur du contenu du site web DGI qui connaît un niveau

d'audience appréciable (100 000 visites).

Un fonds documentaire riche et varié y est régulièrement mis à jour (guides, brochures, lois de finances, codes fiscaux). Cette documentation est déclinée en version téléchargeable, notamment l'ensemble des formulaires de déclarations d'impôts.

Direction de la Législation Fiscale

Dossiers courants

- Réponses aux requêtes : environ 1000
- Etudes : 07
- Fiches techniques : 12
- Gestion et suivi des sites Internet et Intranet de la DGI ;
- Organisation de rencontres avec les associations et unions professionnelles ;
- Animation des séminaires ;
- Elaboration et diffusion d'une nouvelle note de procédures d'accueil et d'information des usagers de l'administration fiscale ;
- Elaboration et diffusion d'un CD ROM avec moteur de recherche ;
- Mise à jour et enrichissement de la documentation fiscale pour 2005 et 2006 ;
- Exécution de missions de contrôle des mesures d'accueil auprès des Directions régionales et wilayales des impôts ;
- Encadrement des stagiaires et étudiants ;
- Acquisition de nouveaux ouvrages traitant de la fiscalité et des finances ;
- Gestion quotidienne de la bibliothèque de la DGI ;
- Elaboration quotidienne de la revue de presse.



M. Zikara (DLF)

Dossiers à caractère législatif et réglementaire :

- Loi de finances complémentaire pour 2005
- Loi de finances pour 2006
- Circulaire de la loi de finances pour 2005
- Elaboration du projet de la loi de finances pour 2007
- 3 projets de lois
- 12 projets d'accord internationaux
- 19 projets de décrets
- 1 projet d'arrêté interministériel.

Autres

- Convention algéro-suisse
- Convention algéro-allemande

Dossiers liés aux réformes et à la modernisation

- Fiscalité locale
- L'impôt synthétique
- Participation au groupe chargé du Centre de proximité des Impôts.

Coopération internationale en matière d'administration fiscale



A. Hibouche (DE)

Pour la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration fiscale entamée ces dernières années, le ministère des Finances a sollicité, dans le cadre de la coopération internationale, l'assistance technique d'institutions internationales et administrations fiscales étrangères, notamment :

- Le Fonds monétaire international
- L'Union européenne
- L'Administration fiscale française
- La Banque mondiale

Le Fonds monétaire international (FMI) a été sollicité pour l'étude de l'administration fiscale avec pour objectif la formulation d'une proposition de stratégie permettant de poursuivre la modernisation de l'organisation et des procédures de la Direction générale des impôts (Direction des grandes entreprises, Centres des impôts, réforme des procédures et informatisation).

L'Union européenne (UE) a initié un programme d'appui des réformes des

régies du ministère des Finances (Impôts, Douanes, Domaine). Le programme de modernisation a fait l'objet d'une convention signée en mars 2004 par toutes les parties concernées, à savoir la Commission européenne, le ministère des Finances (pour le volet 1), les ministères du Commerce, des Transports et de l'Agriculture (pour le volet 2).

Le programme a une durée opérationnelle de quatre (04) ans à partir de la date de signature de la convention de financement.

Il est structuré en deux (02) volets portant sur un appui :

- Aux régies financières (Domaines, Impôts, Douanes) pour le volet 1.
 - Aux instruments d'application de la législation liée à l'activité commerciale relevant des compétences des ministères du Commerce, de l'Agriculture et du Développement rural et des Transports pour le volet 2.
- Ainsi, la DGI est engagée depuis août 2005 dans le plan de mise en œuvre du programme d'appui aux réformes administratives (programme Mara). Elle a bénéficié du soutien d'experts qui ont commencé à travailler, chacun selon un calendrier particulier, sur les thèmes spécifiques à l'administration fiscale, notamment l'identification des contribuables (NIS – DID), la Direction des grandes entreprises (DGE), les Centres des impôts (CDI), les Centres de proximité des impôts (CPI), l'actualisation des plans de formation et du plan de communication des régies financières (Domaine, Douanes, Impôts), l'élaboration du schéma directeur du système d'information et télécommunication.

L'Administration fiscale française a initié, en relation avec l'Administration fiscale algérienne, un plan de coopération qui a porté sur des domaines techniques opérationnels comprenant notamment :

- La formation et l'assistance dans la mise en place de la DGE, des CDI ainsi que d'autres thèmes plus spécifiques répondant à l'expression de besoins particuliers.
- La fourniture d'une documentation dense ainsi que de supports pédagogiques variés.

Le plan de coopération s'est concrétisé par la signature par les ministres algérien des Finances et français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de l'aide-mémoire sur le partenariat économique pour la croissance et le développement, en juillet 2004, et de la convention de jumelage entre l'ENI de Koléa et le CNFP de Nevers, en novembre 2005.

Pour 2006, il a été convenu de compléter cette coopération par une action soutenue envers l'Ecole nationale des impôts de Koléa (ENI/Algérie).

La Banque mondiale a été sollicitée pour apporter son appui au programme de modernisation de l'administration fiscale par l'engagement d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage au programme de réforme et modernisation de l'administration fiscale.

La Banque mondiale a été également sollicitée pour apporter son appui à la Direction générale des impôts en matière de fiscalité pétrolière.

La Vie des Structures

La Direction Régionale de Chlef

Territorialité

La Direction Régionale de Chlef, issue de la restructuration de l'administration fiscale en 1991, couvre le territoire des wilayas du centre-ouest du pays, à savoir les wilayas de Chlef, Mostaganem, Tiaret, Relizane, Aïn Defla et Tissemsilt.

L'activité économique des wilayas de la région, axée sur le secteur public, a connu une récession après la dissolution de plusieurs entreprises étatiques et le transfert hors région de certaines d'entre elles, l'investissement privé centré principalement sur la distribution et l'agroalimentaire connaît un essor certain de même pour le secteur agricole.

Fonctionnement et attribution

En plus de ses activités internes d'analyse des résultats d'orientation et de synthèse des différents agrégats générés par les DIW de la région, la DRI procède annuellement à l'élaboration et à l'exécution d'un plan d'action en fonction des orientations de l'Administration centrale et des lacunes relevées au niveau des structures de base lors de tournées de contrôle et d'animation. C'est ainsi qu'au titre de l'année en cours il a été procédé à des tournées auprès des structures de base qui avaient pour objectif :

- L'analyse des techniques quantitatives des indicateurs de gestion.
- Le contrôle de gestion des précomptes TVA.



M. Djeldjelli (DRI) entouré de gauche à droite par :
M. Telidji (DIW Chlef); G. Megueni (DIW Relizane); R. Siad (DIW Relizane);
B. Ghrib (DIW Mostaganem); M. Sahnoune (DIW Tiaret);
D. Youcef Achira (DIW Aïn Defla);

- La prise en charge de l'assiette de l'impôt foncier.

Ces actions sont en sus des programmes d'intervention initiés par l'IGSF.

Domaine des compétences

Les DIW de la région de Chlef gèrent les dossiers fiscaux par le biais de 74 inspections et 55 recettes des impôts pour une population fiscale de 122 313 contribuables.

Le recouvrement des DIW de la région, arrêté au 31/12/2004, était de 18 084 (en millions de dinars) représentent 4,24 % du recouvrement national.

Au 30/6/2005/ il est de 9 463, soit une progression de 4 % par rapport à la même période de l'année 2004.

Action de formation

L'action de formation cibant les différents corps et englobant différents

thèmes a touché 369 agents au niveau local, 104 agents au niveau régional et 285 agents au niveau de l'ENI.

Contrôle fiscal

Traitement du recours gracieux : 62 affaires ont été traitées par la Commission régionale de recours gracieux qui a accordé des remises gratuites pour 39 affaires, ajourné 07 affaires et rejeté 16 autres.

Apurement des stocks : un taux d'apurement de 94 % a été enregistré antérieurement au 1^{er}/1/2005 par les

DIW de la région de Chlef.

Sur le plan contentieux, le taux de traitement des requêtes est de 74 % au 30/6/2005.

Les résultats des régularisations dégagés suite aux interventions des brigades mixtes s'élèvent à 168 065 937 DA.

Le nombre d'affaires vérifiées au 31/12/2004 est de 220.

Accueil et information du public

La Direction régionale des impôts accorde une attention particulière à l'accueil et l'information du public. C'est ainsi qu'en sus de son action d'orientation et de rencontres avec les associations socioprofessionnelles, elle a participé activement à la collecte d'informations dans le cadre de l'enquête d'opinion initiée par la Direction générale des impôts, et les résultats ont été jugés satisfaisants.

Implantation

DIW	Adresse	Téléphone	Inspections	Recettes
Aïn- Defla	Hôtel des Finances	027/ 60-34-30	13	10
Chlef	Hôtel des Finances	027/ 77-13-71	14	11
Relizane	Hôtel des Finances	046/ 92-18-38	14	08
Mostaganem	Hôtel des Finances	045/ 21-11-70	13	11
Tiaret	Hôtel des Finances	046/ 41-69-52	13	10
Tissemsilt	Hôtel des Finances	046/ 47-98-69	07	05

Flash/Infos

Activités ministérielles



▪ **M. Mourad Medelci**, ministre des Finances, a inauguré, le 19 février 2006, une journée d'information sur le Schéma directeur de la formation à l'Ecole nationale des impôts (ENI) de Koléa.

Le programme de formation à mettre en place pour l'année 2006, dicté par

les nouvelles orientations de l'économie nationale, qui exige de grandes compétences basées sur une formation de haut niveau, a été discuté longuement par les cadres des directions générales des impôts, du budget, des douanes, du domaine national, de la comptabilité, de l'Inspection générale

des finances, des sous-directeurs chargés de la formation, des directeurs régionaux des services déconcentrés de quelques directeurs de wilaya et de l'encadrement de l'ENI et de l'EDEF.

▪ Monsieur le ministre des Finances a reçu à son cabinet l'encadrement de la DGI, conduit par Monsieur le Directeur général les 4, 11 puis le 20 février 2006 afin de s'enquérir de l'état d'avancement de la modernisation de la DGI.

▪ La conférence annuelle des cadres dirigeants de l'administration fiscale a été organisée du 30 au 1^{er} mars 2006 à l'hôtel Les Hammadites, à Béjaïa, en présence de M. Mourad Medelci, ministre des Finances, ainsi que des responsables centraux et régionaux du secteur des finances (un numéro spécial lui sera consacré prochainement)

Activités du Directeur général

Réunions

▪ M. Bouderbala a présidé, les 6, 8, 12, puis le 27 mars, des réunions de coordination consacrées à la préparation de la conférence annuelle des cadres qui a lieu du 30 mars au 1^{er} avril 2006.

▪ Par ailleurs, le Directeur général a assisté, le 18 mars, à une réunion avec la Direction générale des douanes pour la mise en place d'un système de transmission de données entre les deux administrations.

▪ En outre, il a reçu, le 1^{er} février, les représentants d'un bureau d'étude GCA de Grande-Bretagne, en présence du Directeur général des études et de planification et du Directeur des moyens et des opérations budgétaires, en vue d'examiner le contrat d'assistance technique.

▪ Le Directeur général a reçu, le 8 février écoulé, les experts de l'UE pour faire le point sur l'état d'avancement du projet Mara.

Installations

Le Directeur général a procédé, le 28 mars 2006, à l'installation de nouveaux inspecteurs et chargés d'inspection au niveau de l'Inspection générale des services fiscaux (IGSF).

Visites

▪ Le Directeur général a effectué une visite de travail à la wilaya de Chlef, le lundi 6 février 2006, où il s'est rendu au siège de la DRI et de la DIW avant de visiter les inspections polyvalentes de la wilaya de Chlef. Le Directeur général a donné des instructions fermes pour le renforcement des brigades de lutte contre la fraude fiscale et le commerce informel et le relèvement du niveau de recouvrement fiscal.

M. Bouderbala avait, auparavant, effectué une visite similaire à la wilaya de Médéa le 4 février écoulé.

Activités des structures

Animation

DRV

Une rencontre regroupant les vérificateurs de comptabilité, présidée par le Directeur général, a été tenue le 27 février 2006.

Après avoir fait une présentation des structures du

contrôle fiscal au niveau local et national, M. Saïdani, Directeur des recherches et des vérifications, a ouvert les travaux de cette rencontre, en dressant un bilan qui relève aussi bien les aspects positifs que toutes les insuffisances constatées dans les procédures et les méthodes de vérification ainsi que les difficultés rencontrées par les services du contrôle fiscal telles que l'inadaptation des moyens et des méthodes aux enjeux économiques,

Flash/Infos

le cloisonnement des services disposant des informations d'intérêt fiscal, la lenteur dans la transmission de l'information...

M. Bouderbala, Directeur général, a, pour sa part, invité l'assistance à faire preuve de mobilisation autour du projet de modernisation de la DGI et annoncé que des sessions de formation pour tous les vérificateurs seront organisées après chaque loi de finances afin de les informer de toutes les nouveautés.

Du débat qui s'en est suivi, des orientations et des instructions du Directeur général, il a été conclu la nécessité de moderniser tant les moyens que les méthodes d'intervention des services du contrôle fiscal.

IGSF

Un regroupement sur les activités des vérificateurs de gestion a été organisé, le 11 mars 2006, par l'Inspection générale des services fiscaux (IGSF).

M. Bafdal, Inspecteur général des services fiscaux, a ouvert les travaux de cette rencontre par une présentation de l'organisation, des objectifs ainsi que des missions des services du contrôle interne.

En s'étalant sur les activités de ses services de l'année 2000 à l'année 2005, M. Bafdal n'a pas manqué d'exposer toutes les contraintes qui entravent la mission du contrôleur de gestion.

Un débat riche s'en est suivi où toutes les difficultés rencontrées par les vérificateurs pour l'accomplissement de leur mission ont été relevées.

M. Bouderbala, Directeur général, présent à cette rencontre, a donné des recommandations et des instructions afin de doter les services de vérifications de moyens pour l'accomplissement d'un meilleur rendement.

Conventions



Paraphe de la convention avec la Chine

■ Signature, le 10 mars 2006, de la convention tendant à éviter les doubles impositions par les dirigeants des administrations fiscales algérienne et russe. Cette convention vise essentiellement à éviter les doubles impositions, elle facilite ainsi les échanges économiques et commerciaux entre les deux Etats et d'établir les modalités d'imposition des revenus des personnes physiques et morales.

Par ailleurs, cette convention présente un intérêt

certain pour le développement entre les deux Etats, en créant un climat favorable aux investissements.

■ Les négociations en vue de la conclusion d'une convention de non-double imposition avec la Chine se sont déroulées à Alger, durant la période allant du 20 au 22 février 2006. Cette convention vise à éviter les doubles impositions et facilite ainsi les échanges commerciaux.

La Lettre de la DGI

Ministère des Finances
Immeuble Ahmed - Francis
Cité Malki, Ben Aknoun, Alger
Tél.: 021 59 55 56 Fax: 021 59 52 32

Directeur de publication : Mohamed Abdou BOUDERBALA

Coordination : Aïcha BENMALEK

Conception et réalisation : ALPHA Design Tél.: 021 21 07 71

www.Lettredgi@mf.gov.dz

Website : www.impots-dz.org